

Nouvel arrêté fixant la procédure d'exécution du budget de l'Etat

La séance de recadrage de Jean-Fidèle Otandault aux DCAF

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Au cœur, estime-t-il, de la bonne exécution des budgets alloués à chaque département ministériel, le ministre d'Etat au Budget et aux Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault, a tenu à expliquer à l'ensemble des directeurs centraux des affaires financières (DCAF), le sens de la nouvelle réforme conduite par le Premier ministre. Laquelle instaure, a-t-il insisté, un véritable changement de cap dont ils devraient absolument s'approprier, afin d'éviter les innombrables dérapages d'antan.

Le ministre d'Etat chargé du Budget et des Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault, et le directeur général du Budget et des finances publiques, Fabrice Andjoua Bongo Ondimba, ont présidé, le 18 mars dernier, une importante séance de travail avec les Directeurs centraux des affaires financières (DCAF) des différents départements ministériels. Il s'agissait, pour le ministre d'Etat et son principal collaborateur, d'expliquer les principales mesures du nouvel arrêté fixant la procédure d'exécution des dépenses inscrites au budget de l'Etat. Notamment la responsabilité des DCAF dans la bonne exécution des nouvelles procédures budgétaires, pour une meilleure exécution des crédits alloués à chaque département. Pour le ministre d'Etat, Jean-Fidèle Otandault, cet exercice de



Photo : DR

Le ministre du Budget, Jean-Fidèle Otandault lors, de la rencontre avec les DCAF.

pédagogie était nécessaire, dans la mesure où elle permet de recentrer le rôle des DCAF et d'aplanir les divergences, voire les incompréhensions qui régnaient avec leur ministre de tutelle, convaincu d'être dépourvu de tout pouvoir de décision et de contrôle face à l'omnipotence des DCAF ou encore des directeurs généraux. En effet, bon nombre de ministres ont régulièrement « tancé » le rôle des DCAF, les rendant responsables du non-décaissement des crédits alloués à leur ministère; ignorant en réalité qu'ils sont eux-mêmes les principaux ordonnateurs de leur budget, et surtout qu'il leur revient l'exclusivité de les déléguer. Pour mettre fin à cette cacophonie, le Premier ministre a tenu donc à modifier, dans sa note circulaire l'arrêté fixant la procédure d'exécution des dépenses inscrites au budget de l'Etat. Au ministère du Budget et

des Comptes publics, a souligné Jean-Fidèle Otandault, les conséquences de ce changement se feront rapidement sentir, puisqu'il sera désormais obligatoire d'assurer un reporting périodique adressé à l'ensemble des membres du gouvernement, sur l'utilisation des crédits, en particulier en matière de règlements et de performance. Désormais, a rappelé, le ministre d'Etat, aucun membre du gouvernement ne pourra se justifier de n'être pas au courant de telle ou telle dépense, ou encore de l'échec de tel ou tel programme. Il revient désormais au DCAF d'expliquer à son ministre - pas toujours habitué à la complexité de la comptabilité publique - les bonnes procédures en matière d'exécution budgétaire. Son rôle s'avère, a insisté le ministre d'Etat, d'une importance capitale pour éviter tout dérapage. « Ce texte vient remplacer le précédent Arrêté n



Photo : DR

Les différents DCAF étaient invités à s'approprier le sens de la nouvelle réforme du Premier ministre

337/PR/MBCP du 29 mai 2017, afin de permettre une exécution budgétaire à la fois respectueuse des dispositions pertinentes des lois et règlements en vigueur et en phase avec vos hautes orientations. Ces nouvelles dispositions apportent des évolutions notables. A savoir : rendre aux ordonnateurs principaux du budget de l'Etat (les membres du gouvernement), la plénitude des compétences qui leur sont reconnues par la LOLFEB ; responsabiliser les ordonnateurs principaux en ce qui concerne le contrôle interne et le contrôle hiérar-

chique qu'ils ont à exercer vis-à-vis de leurs ordonnateurs délégués », a indiqué le ministre d'Etat à l'en-droit des DCAF. **CHANGEMENT*** Les principales mesures de la note circulaire du Premier ministre peuvent se résumer ainsi : Restauration de la prééminence des ordonnateurs principaux du budget de l'Etat (membres du gouvernement) dans la phase administrative de l'exécution budgétaire ; renforcement du suivi et des contrôles internes et hiérarchiques, exercés par les responsables de départe-

tements ministériel (désormais, seules seront prises en charge par le comptable public, les ordonnances de paiement validées par l'ordonnateur principal ou son délégué, le cas échéant) ; l'exécution des crédits budgétaires doit être conforme au plan d'engagement adossé au plan de trésorerie prévu à l'article de la LOLFEB ; transmission des plans de passation des marchés, y compris ceux des opérateurs, au ministère du Budget et des Comptes publics dès la promulgation de la loi des finances.

Petit angle

Fabrice Andjoua Bongo Ondimba : "Je vous ai compris"

MSM
Libreville/Gabon

LA séance de recadrage du ministre d'Etat au Budget et aux Comptes publics à l'endroit des DCAF ne s'est pas déroulée en un simple monologue. En effet, placés directement sous sa responsabilité, les DCAF ont tenu également à faire état au directeur général du Budget et des finances publiques, Fabrice Andjoua Bongo Ondimba, des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exercice de leur délicate fonction. Ces derniers ont, notamment, regretté les mots souvent très durs des ministres, qui leur reprochent de ne pas pouvoir décais-

ser les fonds nécessaires au financement de telles dépenses jugées urgentes. « Le problème, ce sont ces DCAF. Ils ne nous servent à rien du tout », ont-ils coutume d'entendre de la part de leur tutelle ministérielle. Pourtant, faut-il comprendre, selon le DGBFIP, la crise économique et financière qu'ont connue les pays de la sous-région dont le Gabon, en raison de la baisse des cours du baril de pétrole, associée au programme conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) ont considérablement réduit les ressources de l'Etat. Une situation qui a contraint le gouvernement à revoir à la baisse ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Mais qui a été mal vécue par cer-

tains membres du gouvernement, qui ont directement trouvé les coupables en la personne des « DCAF », qui feraient preuve, selon eux, de mauvaise foi. Le directeur général du Budget et des finances publiques s'est montré très attentif au desiderata exprimés par les DCAF. Selon lui, le nouvel arrêté fixant la procédure d'exécution des dépenses inscrites au budget de l'Etat devrait, enfin, clairement départir les responsabilités de chacun dans la bonne exécution des dépenses publiques. Tout en se montrant solidaire de ses collaborateurs, Fabrice Andjoua Bongo Ondimba a résumé ses futures actions en une phrase comprise de tous les DCAF : « Je vous ai compris ».

INFORMATION CLIENTELE

LA BICIG INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QUE
SES **AGENCES** SERONT FERMEES
LE SAMEDI 23 MARS 2019.
LES **AGENCES DE LOUIS, NZENG AYONG, ADL
AEROGARE, ADL FRONT DE MER ET OKALA**
OUVRIRONT EXCEPTIONNELLEMENT
LE LUNDI 25 MARS 2019.

LA BICIG VOUS REMERCIE POUR
VOTRE BONNE COMPREHENSION.


Avançons ensemble